

AVRIL
2026

284 MILLIONS D'EUROS POUR UNE PROMESSE NON TENUE

ENQUÊTE SUR LES FINANCEMENTS
PUBLICS À L'ÉLEVAGE D'INSECTES



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au moins **284 millions d'euros d'argent public** ont été investis dans les principales entreprises françaises d'élevage d'insectes au cours de la dernière décennie. Rapporté à la production effective de la filière, cela représente **environ 20 euros d'aide publique par kilogramme de farine d'insectes produite**, soit cinq fois le prix de vente de cette farine sur un marché qui peine lui-même à trouver des acheteurs.





**EN ORDRE DE GRANDEUR,
284 MILLIONS D'EUROS
C'EST :**

≈ 2,5x

le plan protéines végétales de France Relance (120 millions d'euros), qui vise le doublement des surfaces de légumineuses d'ici 2030

33 ANS

en équivalence, **du Fonds Avenir Bio à son budget 2025** (8,7 millions d'euros par an), un fonds récemment réduit de moitié faute de moyens



UN SECTEUR EN ÉCHEC ÉCONOMIQUE

À l'échelle mondiale, les investissements cumulés dans le secteur s'élèvent à **environ 2 milliards de dollars**, dont au moins 36% ont été dirigés vers des entreprises aujourd'hui en cessation d'activité ou en restructuration.

**2 MILLIARDS
DE DOLLARS**
d'investissements
mondiaux

En France, Ÿnsect est en liquidation judiciaire. Agronutris est en grande difficulté. Innovafeed affichait 5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024, pour 35 millions de pertes.

Le marché de l'alimentation animale s'est peu développé. La farine d'insectes reste **deux à quatre fois plus chère que la farine de poisson et jusqu'à neuf fois plus chère que la farine de soja.**

Celui de l'alimentation humaine est resté anecdotique : **seuls 2 Français sur 10 se disent curieux** de tester des produits à base d'insectes.

2 SUR 10
français prêts
à tester

Le repositionnement vers l'alimentation des animaux de compagnie constitue un repli considérable par rapport aux ambitions initiales, sur un marché de niche qui ne pourra pas accueillir plusieurs grands acteurs.



DES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX NON DÉMONTRÉS



Selon une analyse de cycle de vie commanditée par le ministère de l'Environnement britannique, la farine d'insectes émet jusqu'à **13,5 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que le soja**. Contrairement au discours de la filière, l'industrie utilise très peu de véritables déchets alimentaires et s'appuie sur des coproduits agricoles déjà valorisés.

13,5x PLUS
d'émissions de GES que le soja

Pour l'alimentation humaine, la comparaison avec le bœuf, omniprésente dans la communication du secteur, ne reflète pas la réalité du marché : **90% des produits à base d'insectes (barres, snacks, pâtes) ne remplacent pas de la viande** mais des ingrédients d'origine végétale. Or ces ingrédients ont une empreinte carbone inférieure à celle des insectes, ce qui signifie que **l'incorporation d'insectes dans ces produits accroît leur impact environnemental au lieu de le réduire**.

90%
des produits à base d'insectes ne remplacent pas la viande

Dans le segment de l'alimentation des animaux de compagnie, les protéines d'insectes émettent **2 à 10 fois plus de gaz à effet de serre** que les produits conventionnels qu'elles remplacent.



STRUCTURE ET LOGIQUE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Notre enquête met en évidence une concentration des financements sur l'industrialisation de la filière. Sur les 284 millions d'euros identifiés, environ 184,7 millions relèvent de l'industrialisation et de l'investissement, 44 millions du soutien économique, 37,1 millions de la recherche et du développement, et 18,2 millions du développement territorial.

Plus de 90% des montants proviennent de l'Etat ou de ses opérateurs, en premier lieu BpiFrance, l'ADEME et la Caisse des dépôts. L'intervention de BpiFrance, en particulier, a joué un rôle de signal auprès des investisseurs privés, contribuant à attirer des capitaux complémentaires. Les instruments mobilisés vont bien au-delà de la subvention classique : prêts et avances remboursables (123 millions d'euros), prises de participation au capital (60 millions d'euros), en plus des subventions directes (94 millions d'euros). L'Etat a ainsi assumé une part importante du risque économique.

Ces montants traduisent un choix politique fort en faveur d'une filière soutenue comme un secteur stratégique dès ses débuts, avant même que sa viabilité économique soit établie et alors que les travaux scientifiques les plus récents remettent en cause les bénéfices environnementaux invoqués pour justifier ce soutien.

90%
des aides viennent de l'Etat ou de ses opérateurs



RECOMMENDATIONS





RÉÉVALUER LES AIDES ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Tant que des analyses de cycle de vie indépendantes, réalisées en conditions industrielles réelles et non sur la base de scénarios théoriques, ne démontrent pas que l'élevage d'insectes présente un bénéfice environnemental net par rapport aux alternatives existantes, et tant que ses implications éthiques, sanitaires et sociales restent insuffisamment prises en compte, nos associations demandent que le soutien public à cette filière soit suspendu.



RÉORIENTER LES AIDES ET SUBVENTIONS PUBLIQUES POUR PLUS DE COHÉRENCE AVEC LES STRATÉGIES EUROPÉENNES ET NATIONALES

Les données scientifiques actuelles montrent que les protéines végétales, déjà disponibles à grande échelle et à faible coût, offrent des bénéfices environnementaux nettement supérieurs à ceux des insectes. D'autres pistes comme les mycoprotéines et les protéines issues de la fermentation de précision présentent également des perspectives prometteuses. L'ObSAF et l'ONEI demandent que les ressources publiques consacrées à la transition alimentaire (recherche et soutien aux entreprises) soient redirigées vers ces solutions dont l'efficacité environnementale est mieux établie par la recherche.





AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DES AIDES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA FILIÈRE

Nous demandons la publication d'un bilan consolidé et détaillé de l'ensemble des financements publics accordés à la filière de l'élevage d'insectes en France, incluant les montants investis par BpiFrance, dont une partie significative reste opaque. Ce bilan devrait être accessible à tout citoyen sans nécessiter un travail de recouplement entre des dizaines de sources disparates.



EXAMINER LES PROCESSUS DE DÉCISION AYANT CONDUIT À CES FINANCEMENTS

Les mécanismes d'évaluation et de décision qui ont conduit à investir des centaines de millions d'euros dans une filière dont plusieurs limites étaient déjà identifiées dans la littérature scientifique doivent faire l'objet d'un examen public. Nous demandons qu'un retour d'expérience transparent soit mené sur les processus ayant conduit à ces choix de financement, afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir et d'éviter que des erreurs comparables ne se reproduisent dans d'autres secteurs émergents.





RAPPORT COMPLET

**284 MILLIONS
D'EUROS POUR
UNE PROMESSE
NON TENUE**

**ENQUÊTE SUR LES FINANCEMENTS
PUBLICS À L'ÉLEVAGE D'INSECTES**

**AVRIL
2026**



SOMMAIRE

INTRODUCTION _____ 11

L'élevage d'insectes : aux origines d'une promesse
Génèse et objectifs de ce rapport

PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE _____ 16

Qu'est-ce qu'un élevage d'insectes ?
Répartition du marché

QUELS SONT LES PROBLÈMES DE L'ÉLEVAGE D'INSECTES _____ 20

Problèmes économiques
Problèmes écologiques
Risques sanitaires
Problèmes éthiques

ANALYSE DES FINANCEMENTS _____ 31

Le rôle déterminant des financements publics dans le développement
de la filière insectes
Répartition et analyse des financements publics
Au-delà de l'argent : le soutien institutionnel à la filière

MÉTHODOLOGIE _____ 44

Sources et constitution du corpus
Périmètre de l'enquête et structuration des acteurs
Traitement des données et catégorisation des financements
Limites de l'analyse

CONCLUSION _____ 50

Recommandations

ANNEXES _____ 57





INTRODUCTION



L'ÉLEVAGE D'INSECTES : AUX ORIGINES D'UNE PROMESSE

Le système alimentaire mondial fait face à des défis environnementaux considérables. L'élevage et les cultures destinées à nourrir les animaux occupent 77% des terres agricoles de la planète, alors qu'ils ne fournissent que 18% des calories et 37% des protéines consommées par les humains. La production alimentaire dans son ensemble génère environ 35% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dont 57% proviennent des produits d'origine animale. Les externalités négatives de nos systèmes alimentaires ont été estimées à 14 000 milliards de dollars en 2018, dont une part importante pourrait être évitée par une réduction de la consommation de produits animaux. Malgré ces constats, la consommation mondiale de viande devrait continuer à augmenter au moins jusqu'en 2050.

Dans le contexte d'une augmentation de la pêche minotière (qui transforme des petits poissons comme les anchois et les sardines en farine et en huile destinées à l'aquaculture et à l'élevage), la productivité de certains des écosystèmes les plus riches de la planète a été affectée. Selon la FAO, la part des populations d'animaux marins pêchées au-delà de leur capacité de renouvellement est passée de 10% en 1974 à 35% en 2019.

C'est face à ce constat que l'élevage d'insectes a été présenté comme une solution. L'idée repose sur un modèle séduisant d'économie circulaire : les insectes, très efficaces pour convertir la matière organique en protéines, seraient nourris avec des déchets alimentaires ou des coproduits agricoles, puis transformés en farine protéinée capable de remplacer la farine de poisson et le tourteau de soja dans l'alimentation des animaux d'élevage. Leurs déjections (le frass) serviraient d'engrais. Ce schéma permettrait en théorie de réduire la dépendance aux importations de soja, réduire l'impact environnemental lié à l'élevage, diminuer le nombre de poissons pêchés et valoriser des flux de déchets organiques, tout en produisant localement des protéines à faible empreinte environnementale.

L'élevage d'insectes portait aussi une autre promesse : nourrir directement les humains. La consommation d'insectes étant répandue dans de nombreuses régions du monde, l'idée qu'elle pourrait s'étendre aux pays occidentaux a rapidement gagné du terrain. C'est d'ailleurs cet angle, celui de l'insecte dans l'assiette, qui a été le plus médiatisé, même

s'il est resté assez éloigné des ambitions réelles de l'industrie, tournée principalement vers l'alimentation animale. Néanmoins, les comparaisons avec le bœuf, omniprésentes dans la communication du secteur, ont contribué à façonner une image positive des insectes sur le plan environnemental.

L'enthousiasme pour l'élevage d'insectes a été largement catalysé par la publication en 2013 d'un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), intitulé "Edible Insects: Future Prospects for Food and Feed Security".

Ce rapport, qui mettait en avant le potentiel nutritionnel et environnemental des insectes, a généré un intérêt considérable dans les médias, la recherche et le monde de l'investissement. Dans les années qui ont suivi, de nombreuses start-up se sont créées en Europe et dans le monde, attirant des centaines de millions de dollars d'investissements. En France, la filière a bénéficié d'un soutien politique et financier public massif, que ce rapport se propose d'examiner.



GÉNÈSE ET OBJECTIFS DE CE RAPPORT

Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre l'Observatoire des Subventions et des Aides Agricoles en France (ObSAF) et l'Observatoire National de l'Élevage d'Insectes (ONEI).

L'ONEI

est la première organisation indépendante en France dédiée à l'information sur l'élevage d'insectes ; ses membres ont publié plusieurs études dans des revues scientifiques internationales à comité de lecture portant sur les enjeux économiques et environnementaux du secteur.

L'ObSAF
apporte sa connaissance des mécanismes de financement public et sa capacité à tracer les flux d'aides ;
l'ONEI, sa maîtrise de la littérature scientifique et sa compréhension du secteur. C'est ce croisement entre suivi de l'argent public et analyse critique de la filière qui fait l'objet de ce rapport.

L'OBSAF

documente les financements publics dans le secteur agricole et les choix politiques qui structurent les filières. Son objectif est d'apporter un regard critique sur les subventions et aides agricoles, afin d'en analyser les effets sur les systèmes alimentaires et contribuer à l'orientation des politiques publiques. Les tensions récentes dans le monde agricole marquées par des mobilisations d'ampleur en France et en Europe, mettent au premier plan la question du partage et de l'usage des soutiens publics. L'étude de cette filière permet à l'ObSAF d'interroger les logiques d'allocation des ressources publiques et les modèles alimentaires qu'elles soutiennent.



284 MILLIONS D'EUROS D'ARGENT PUBLIC

La filière insectes s'est développée autour d'un récit d'innovation, de transition écologique et de relocalisation industrielle, sans que l'ampleur des soutiens publics dont elle a bénéficié ne soit véritablement documentée. **Les montants identifiés dans cette enquête dépassent 284 millions d'euros**, ce qui confère à cette filière une portée politique qui dépasse celle d'un simple secteur émergent.

Ce rapport, qui vise à mettre en perspective le soutien public au secteur avec les résultats obtenus, est motivé par trois questions :

**L'ARGENT
PUBLIC A-T-IL
ÉTÉ DIRIGÉ VERS
LES BONNES
SOLUTIONS ?**



Les ressources que nos sociétés peuvent consacrer à la transition écologique et alimentaire sont limitées, qu'il s'agisse de financements publics, de capacités de recherche ou de temps politique. L'urgence climatique et la crise agricole imposent de les diriger vers les solutions les plus efficaces.

Dans ce contexte, il est légitime de se demander si les centaines de millions d'euros investis par la puissance publique dans l'élevage d'insectes en France ont été dépensés à bon escient, et s'ils n'auraient pas été en mesure de produire davantage d'effets s'ils avaient été orientés vers d'autres leviers de transformation du système alimentaire.





Le rapport de la FAO de 2013 a suscité un enthousiasme compréhensible pour l'élevage d'insectes. Mais depuis, **de nombreux travaux scientifiques ont remis en question les promesses du secteur** : viabilité économique incertaine, bénéfices environnementaux contestés,

usage limité de déchets, coûts énergétiques élevés en climat tempéré, faible acceptation des consommateurs. Les financements publics ont pourtant continué à affluer. Ce rapport vise à mettre en regard les données scientifiques disponibles et les choix de financement qui ont été faits.



LES PROMESSES ONT-ELLES RÉSISTÉ À L'EXAMEN SCIENTIFIQUE ?

LES CITOYENS PEUVENT-ILS SUIVRE CES FINANCEMENTS ?



Les citoyens ont le droit de savoir où et comment leur argent est investi. Les financements publics accordés à la filière de l'élevage d'insectes en France proviennent de sources multiples (BpiFrance, Ademe, collectivités territoriales, Plan France Relance, Union européenne) et sont répartis entre

différents dispositifs, ce qui rend leur suivi difficile. A notre connaissance, aucune synthèse publique n'existait avant ce rapport. Cette opacité est d'autant plus problématique que les montants en jeu sont importants et que les entreprises bénéficiaires sont pour la plupart en difficulté financière ou en faillite.



PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE



QU'EST-CE QU'UN ÉLEVAGE D'INSECTES ?



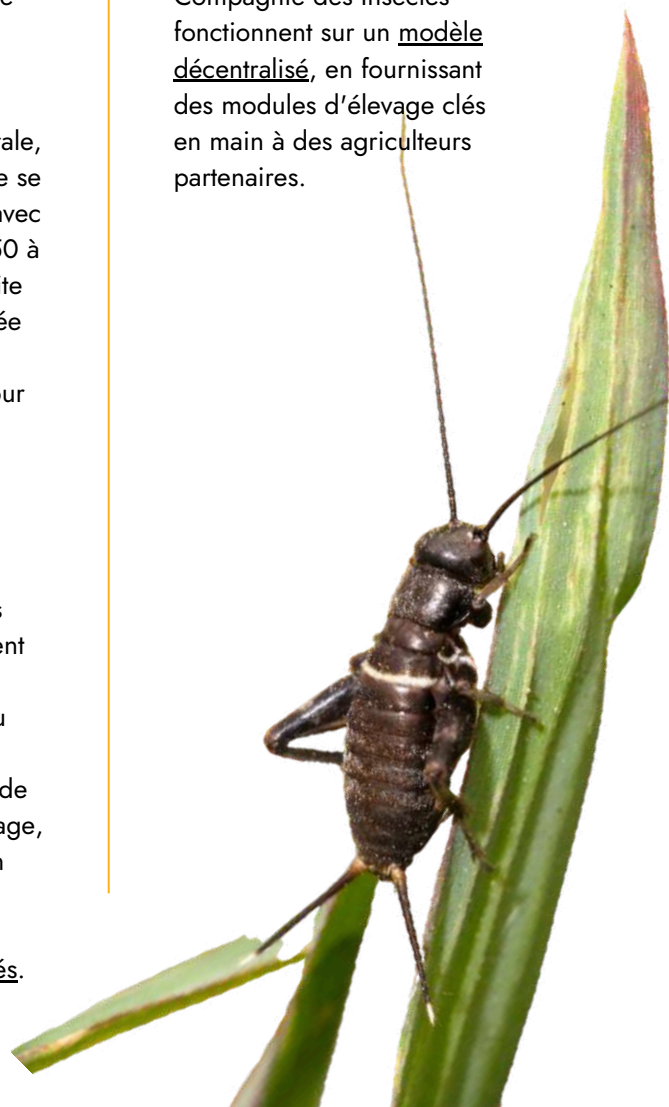
L'élevage d'insectes, ou entomoculture, consiste à exploiter des insectes en milieu contrôlé pour les transformer en produits destinés à l'alimentation animale, à l'alimentation humaine, ou à d'autres usages comme la production d'engrais.

Pour l'alimentation animale, huit espèces sont autorisées par l'Union Européenne, parmi lesquelles le ténébrion meunier (*Tenebrio molitor*), la mouche soldat noire (*Hermetia illucens*) et plusieurs espèces de grillons.

Pour l'alimentation humaine, quatre espèces sont autorisées en tant que Novel Food : le criquet migrateur, le ténébrion meunier, le petit ténébrion et le grillon domestique. En pratique, deux espèces dominent la production industrielle en Europe : la mouche soldat noire et le ténébrion meunier, un coléoptère dont la larve est communément appelée "ver de farine".

Le processus d'élevage se déroule en plusieurs étapes. Les insectes sont d'abord reproduits dans des conditions contrôlées de température et d'humidité. Les plages optimales varient selon les espèces : les larves de mouche soldat noire se développent le mieux entre 28 et 32°C, tandis que les vers de farine tolèrent des températures un peu plus basses. De manière générale, les températures d'élevage se situent entre 25 et 30°C, avec une humidité relative de 50 à 70%. Les larves sont ensuite nourries pendant une durée qui dépend de l'espèce : environ deux semaines pour la mouche soldat noire, contre une quinzaine de semaines pour le ver de farine. Elles sont ensuite mises à mort puis transformées. Les produits obtenus sont principalement de la farine riche en protéines, de l'huile, et du frass. Ce dernier, un mélange de déjections et de résidus du substrat d'élevage, peut servir d'engrais, bien que ses effets à grande échelle sur les sols restent insuffisamment documentés.

Les configurations des élevages industriels varient selon les entreprises. Insect et Innovafeed ont misé sur de grandes installations centralisées (respectivement 45 000 et 55 000 m²), tandis que d'autres acteurs comme Invers ou La Compagnie des Insectes fonctionnent sur un modèle décentralisé, en fournissant des modules d'élevage clés en main à des agriculteurs partenaires.



RÉPARTITION DU MARCHÉ

Le marché des protéines d'insectes se divise en trois segments principaux :

Les investissements cumulés dans le secteur au niveau mondial s'élèvent à environ **2 milliards de dollars** sur la dernière décennie.

L'alimentation pour animaux d'élevage a longtemps été le principal débouché visé par l'industrie. **L'objectif initial des grandes entreprises du secteur était de produire de la farine d'insectes capable de se substituer, au moins partiellement, à la farine de poisson et au tourteau de soja dans les rations alimentaires des poissons d'élevage, des volailles et éventuellement des cochons.**

Face aux difficultés économiques rencontrées, plusieurs entreprises se sont tournées vers le petfood (chiens et chats), un marché de niche où certains consommateurs acceptent de payer un prix plus élevé pour des produits présentés comme "durables" ou "hypoallergéniques". Le petfood représente aujourd'hui la majorité du marché des produits à base d'insectes.

L'alimentation humaine reste un marché très marginal en Europe. L'acceptation des consommateurs demeure faible : **selon le baromètre consommateurs 2024 de Protéines France et Terres Univia, seuls 2 Français sur 10 se disent curieux de tester des produits à base d'insectes.**

L'ALIMENTATION POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE (AQUACULTURE PRINCIPALEMENT)



1

2



L'ALIMENTATION POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE (OU PETFOOD)

L'ALIMENTATION HUMAINE



3

2 MILLIARDS DE DOLLARS
d'investissements au niveau mondial au cours de la dernière décennie





LA FRANCE, LEADER DE L'ÉLEVAGE D'INSECTES

La France a occupé une place de premier plan dans cette industrie, avec trois acteurs de taille significative :



(fondé en 2011, plus de 600 M€ levés), placé en procédure de sauvegarde en octobre 2024 puis en liquidation judiciaire en décembre 2025, faute de repreneur



(fondé en 2016, environ 450 M€ levés), en activité, qui a achevé en 2024 l'extension de son site de Nesle (55 000 m²), mais a dû mettre en pause son projet américain à Decatur en août 2025

Agronutris

(fondé en 2011, environ 100 M€ levés), dont la holding EAP Group a été placée en liquidation judiciaire en octobre 2025, tandis que la filiale industrielle Ardennutris a été reprise par La Compagnie des Insectes, devenue actionnaire majoritaire via une levée de fonds d'environ 10 M€

Parmi la vingtaine d'entreprises plus petites qui complètent l'écosystème français, on peut citer Invers (fondé en 2016, environ 20 M€ levés sur deux tours), qui se distingue par un modèle décentralisé d'élevage de vers de farine en partenariat avec des agriculteurs auvergnats, et La Compagnie des Insectes (fondée en 2021), qui a constitué un groupe par acquisitions successives (Nextalim en 2022, Protifly en 2023, puis Agronutris en 2025).



QUELS SONT LES PROBLÈMES DE L'ÉLEVAGE D'INSECTES ?



PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

Le premier obstacle au développement de la filière est d'ordre économique.

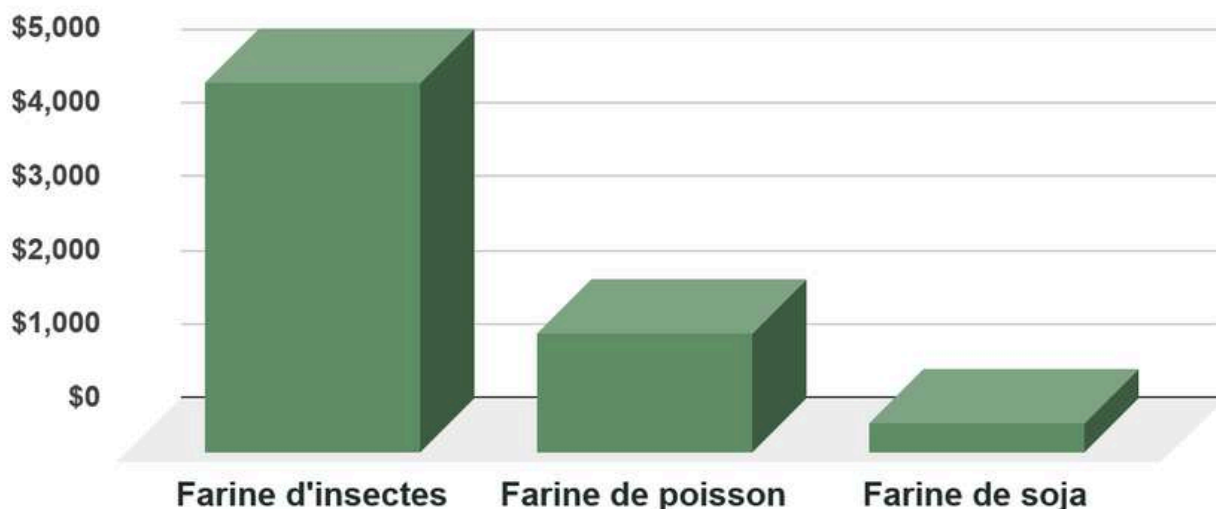
La farine d'insectes reste deux à quatre fois plus chère que la farine de poisson et jusqu'à neuf fois plus chère que le tourteau de soja.

2 À 4x
plus chère que la
farine de poisson

9x
plus chère que le
tourteau de soja

Coût approximatif de la farine d'insectes (en haut) par rapport à la farine de poisson (au milieu) et à la farine de soja (en bas) en 2024

Les insectes, une option plus coûteuse que l'alimentation animale classique




Prix par tonne (USD)

De gauche à droite : Leipertz et al. 2024; Banque Mondiale, Décembre 2024

Source : *Insect-based livestock feeds are unlikely to become economically viable in the near future* (Biteau et al. 2024).





Cet écart de prix empêche l'adoption par les fabricants d'aliments pour animaux d'élevage, qui constitue pourtant le débouché visé en priorité par l'industrie. Si des améliorations technologiques sont en cours de recherche, **il est peu probable que cet écart se résorbe à court terme** : les coûts de production restent élevés en raison des besoins énergétiques importants, du prix des substrats utilisés pour nourrir les insectes et de l'absence de technologies de production à grande échelle éprouvées.

Le discours de la filière sur l'économie circulaire se heurte par ailleurs à un problème de concurrence sur les substrats. Les insectes exploités à l'échelle industrielle en Europe sont très majoritairement nourris avec des coproduits agroalimentaires comme le son de blé, les drêches de brasserie ou la pulpe de betterave. **Ces matières ne sont pas des "déchets"** : elles sont déjà valorisées par les filières porcine, avicole et bovine, ainsi que par d'autres secteurs, comme la production de bioénergie. Cette compétition d'usage empêche l'accès à des ressources à faible coût qui permettraient de réduire le prix de la farine d'insectes.

Un autre obstacle souvent sous-estimé est la standardisation. Les fabricants d'aliments pour animaux exigent un ingrédient dont la composition nutritionnelle est constante d'un lot à l'autre. Or, nourrir les insectes avec des déchets, dont la composition varie fortement selon la saison et le point de collecte, produit une farine aux propriétés nutritionnelles imprévisibles, peu compatible avec ces exigences industrielles.

Au-delà de la qualité, les volumes restent trop limités pour les grands acteurs de l'aquaculture. Dans un sondage du réseau d'investisseurs FAIRR (80 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion), quatre des sept plus grands producteurs de saumon jugent la farine d'insectes "défavorable" en raison des prix trop élevés et du faible volume. FAIRR conclut en conséquence que les insectes ne sont "pas la solution" pour l'aquaculture.



UN SECTEUR EN DIFFICULTÉ

EN 2025

Le passage à l'échelle industrielle s'est révélé bien plus difficile qu'anticipé. Ÿnsect est le cas le plus médiatisé, avec plus de 600 millions d'euros levés mais une perte nette de 80 millions d'euros en 2023, jusqu'à la liquidation judiciaire en décembre 2025. Mais le phénomène est mondial. En compilant les données disponibles, on dénombre au moins une quinzaine d'entreprises majeures du secteur ayant fait faillite, été mises en liquidation ou rencontré des difficultés financières majeures au cours des dernières années, totalisant près d'un milliard d'euros d'investissements.

ŸNSECT

plus de **600 millions d'euros** levés, liquidation en décembre 2025

AGRONUTRIS

100 millions d'euros levés, procédure de sauvegarde, holding liquidée en 2025

ALPHA CHITIN

4,5 millions d'euros, liquidation en juin 2025

FUNGFEED

liquidation en juin 2025

EKINOÉ

cessation d'activité en novembre 2025

AGRIPROTEIN

Afrique du Sud, **120 millions de dollars**, faillite en 2021

ENORM BIOFACTORY

Danemark, **57 millions de dollars**, faillite en novembre 2025

ASPIRE FOOD GROUP

Canada, **40 millions de dollars**, faillite en septembre 2025

BETA HATCH

Etats-Unis, **42 millions de dollars**, faillite en 2023

INSECO

Afrique du Sud, **5,3 millions de dollars**, faillite en octobre 2025

ENTERRA

Canada, au moins **16 millions de dollars**

FLYBLAST

Belgique, faillite en juillet 2025





Les entreprises encore en activité ne sont pas pour autant en bonne santé financière. Innovafeed, malgré plus de 450 millions d'euros levés depuis sa création, affiche dans ses résultats financiers publiés pour 2024 des pertes nettes de 35,6 millions d'euros pour seulement 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'entreprise a par ailleurs annoncé en septembre 2025 la

mise en pause de ses activités aux États-Unis. Protix, aux Pays-Bas, présente un profil comparable et la Banque européenne d'investissement aurait annulé son prêt pour une expansion en Pologne. Son projet phare aux États-Unis, une usine prévue en partenariat avec Tyson Foods, le plus grand producteur de viande américain, a été mis en pause indéfiniment après le retrait par

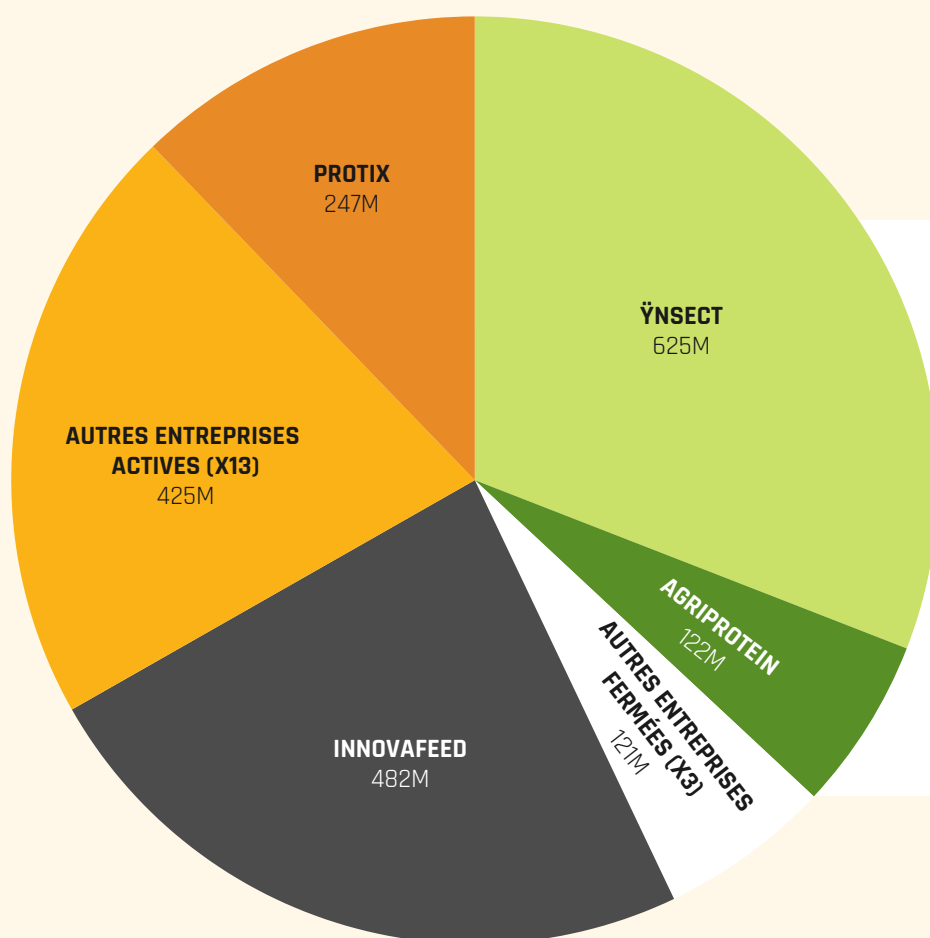
Tyson de sa demande de permis environnemental en décembre 2025.

Au total, 36% des investissements totaux du secteur ont été dirigés vers des entreprises aujourd'hui en cessation d'activité ou en restructuration.

L'industrie de l'élevage d'insectes est en train de s'effondrer

36%

des investissements vers des entreprises aujourd'hui en cessation ou restructuration



Les investisseurs et les gouvernements ont injecté environ 2 milliards de dollars dans des start-ups spécialisées dans l'élevage d'insectes. Près de la moitié de cet argent a été investie dans des entreprises qui ont depuis fermé (les entreprises en vert et blanc ont cessé leur activité et celles en orange et gris sont encore en activité).

2 MILLIARDS
de dollars injectés dans des start-ups, dont la moitié ont fermé depuis

Les données ont été collectées à partir d'articles de presse, de bases de données d'investissements dans les start-ups et d'un rapport de 2024 de Rethink Priorities. N'inclut que les entreprises ayant levé plus de 10 millions de dollars d'investissements rendus publics.

Graphique issu de Kenny Torrella / Vox





Le repositionnement vers le petfood auquel on assiste aujourd'hui se heurte à de fortes limites. C'est un marché de niche, positionné sur un segment premium (croquettes hypoallergéniques et "durables"), où les prix sont sensiblement plus élevés que pour les produits conventionnels. Or, un marché de niche, par définition, ne peut absorber qu'un nombre restreint d'acteurs. Insect avait fait de ce segment sa priorité dès 2023, mais cela n'a pas suffi à redresser ses comptes. Lovebug, la marque de Mars Petcare a été abandonnée en avril 2025 sans jamais avoir trouvé son public. Ce pivot vers le petfood, s'il peut fonctionner pour une ou deux entreprises, ne résout pas le problème fondamental du secteur et **réduit considérablement l'ambition initiale - qui était de transformer le système alimentaire à grande échelle** - en se rabattant sur un segment marginal.

L'alimentation humaine à base d'insectes n'offre pas davantage de perspectives en dépit de meilleures marges. Le principal obstacle est le dégoût des consommateurs, un frein culturel profond qui reste difficilement surmontable. Plusieurs analyses sectorielles parmi les plus sérieuses considèrent ce marché comme peu prometteur.

Le rapport Rabobank estime que la part de marché des insectes pour la consommation humaine est "négligeable" et que les opportunités sont "limitées", au point d'exclure explicitement ce segment de ses projections industrielles.

Le financement reflète ce diagnostic : seuls 5 % des investissements dans le secteur de l'élevage d'insectes sont destinés à l'alimentation humaine.

Les rares produits disponibles (barres, snacks, pâtes enrichies) occupent un créneau anecdotique et sont souvent consommés par curiosité. Les grandes entreprises du secteur ne se sont jamais positionnées sur ce marché à grande échelle, préférant concentrer leurs efforts sur l'alimentation animale, puis sur le petfood.

5%
des investissements : pour l'alimentation humaine

LA SOUVERAINETÉ PROTÉIQUE REMISE EN QUESTION

La souveraineté protéique était l'un des principaux arguments avancés pour justifier le soutien public à la filière en France. Mais l'Europe cumule les handicaps pour ce type de production : climat tempéré nécessitant un chauffage permanent, coûts élevés d'énergie et de main-d'œuvre, réglementation interdisant l'utilisation de la plupart des déchets alimentaires comme substrats. Ces contraintes poussent les acteurs du secteur vers d'autres géographies. L'entreprise néerlandaise Profix a ainsi récemment annoncé qu'elle réorientait sa stratégie vers l'Asie du Sud-Est. De son côté, le PDG de nextProtein, entreprise

française ayant installé sa production en Tunisie, estime que le modèle européen fait face à des "défis structurels pratiquement insurmontables".

Si l'avenir de la filière se joue en Asie ou en Afrique, les centaines de millions d'euros d'argent public investis en France pour développer une industrie locale auront servi à financer une technologie qui, in fine, ne profitera pas au territoire. C'était pourtant une des promesses centrales ayant motivé le soutien au développement du secteur.



PROBLÈMES ÉCOLOGIQUES



L'argument environnemental est au cœur du discours de la filière. Les insectes sont régulièrement présentés comme une source de protéines plus durable que l'élevage conventionnel. La réalité est plus contrastée et varie selon le type de produit considéré.

ALIMENTATION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

C'est le segment principal visé par l'industrie. Pourtant, le bilan environnemental est à ce jour défavorable. Une analyse du cycle de vie commandée par le ministère britannique de l'Environnement publiée en 2025 a comparé la farine de mouche soldat noire à la farine de soja et à la farine de poisson selon 16 indicateurs environnementaux. **Les résultats sont clairs : aucune des farines d'insectes testées ne surpasse les alternatives conventionnelles sur l'ensemble des indicateurs.** En matière de changement climatique, la farine d'insectes génère entre 12,9 et 30,1 kg de CO₂ équivalent par kg de protéine, selon le substrat utilisé, contre 2,23 kg pour la farine de soja et 7,15 kg pour la farine de poisson. Dit autrement, la farine d'insectes émet **jusqu'à 13,5 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que le soja**. La farine d'insectes nourris avec des substrats classiques à base de blé affiche les pires résultats dans 13 des 16 catégories d'impact étudiées.

Cette contre-performance s'explique en grande partie par la consommation énergétique des élevages. Dans les pays à climat tempéré comme la France, le chauffage à 25 à 30 degrés représente une dépense énergétique considérable. De plus, contrairement à ce que le discours sur l'économie circulaire laisse entendre, **les entreprises font rarement usage de véritables déchets alimentaires**. La réglementation européenne interdit l'utilisation de nombreux déchets, notamment ceux contenant des restes de viande ; les risques de contamination limitent les substrats utilisables ; la composition nutritionnelle des déchets est trop variable pour garantir une croissance régulière des insectes ; et la collecte de flux dispersés (restauration, ménages) pose des problèmes logistiques et de coût. La plupart des producteurs se rabattent donc sur des coproduits agroalimentaires (son de blé, drêches, pulpe de betterave) déjà valorisés par d'autres

filères. Notons toutefois que l'étude commandée par le ministère britannique conclut que même les insectes nourris avec des déchets alimentaires ont un impact climatique supérieur à celui de la farine de soja et de la farine de poisson.

Enfin, même dans les cas où la farine d'insectes pourrait offrir un avantage environnemental par rapport aux alternatives conventionnelles, **elle ne s'attaquerait qu'à un seul aspect du problème de l'élevage intensif : la provenance de l'alimentation animale. Elle ne change rien aux autres impacts de ce système, qu'il s'agisse de la pollution des sols et des eaux par les effluents, de l'usage massif d'antibiotiques, des risques pandémiques ou des conditions de vie des animaux d'élevage eux-mêmes.**

13,5x
plus de GES que le soja



ALIMENTATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les entreprises qui commercialisent des aliments pour animaux de compagnie à base d'insectes mettent en avant leur empreinte environnementale réduite par rapport à la viande. **Mais cette comparaison est trompeuse.**

Les croquettes et pâtées conventionnelles pour chiens et chats ne sont pas fabriquées à partir de steaks : elles reposent en grande partie sur des sous-produits d'abattoirs (abats, restes de découpe, os) qui ont peu ou pas d'autres débouchés commerciaux.

Dans les analyses de cycle de vie, l'impact environnemental de l'élevage est généralement réparti entre les produits au prorata de leur valeur marchande. Or ces sous-produits ne représentent qu'une fraction marginale du prix d'une carcasse. L'empreinte qui leur est attribuée est donc faible, puisque c'est la demande en viande pour la consommation humaine qui motive l'élevage, pas la demande en abats pour croquettes.

Or, comparée à ces ingrédients, la protéine d'insecte ne présente pas de bénéfices environnementaux. Une des rares études sur le sujet estime que les protéines d'insectes pour l'alimentation des animaux de compagnie émettent en moyenne **2 à 10 fois plus de gaz à effet de serre que les sources conventionnelles.**

2 À 10_x
plus de GES que les sources traditionnelles

ALIMENTATION HUMAINE

Comparés à la viande conventionnelle, les insectes présentent généralement un impact environnemental plus faible sur plusieurs indicateurs, notamment les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des terres et la consommation d'énergie. L'avantage est particulièrement net par rapport au bœuf. Il est en revanche moins évident par rapport au poulet : certaines analyses de cycle de vie montrent que la production d'insectes peut, dans certains cas, émettre davantage de gaz à effet de serre que la production de volaille.

Quoi qu'il en soit, cette comparaison avec la viande ne reflète pas la réalité du marché. Parmi ces produits à base d'insectes destinés à la consommation humaine, seuls 7% constituent des alternatives à la viande, le reste étant constitué de barres, pâtes, crackers ou snacks se substituant donc à des ingrédients d'origine végétale. Or, ces ingrédients végétaux ont une empreinte carbone inférieure à celle des insectes. L'incorporation d'insectes dans ces produits risque donc d'accroître leur empreinte environnementale au lieu de la diminuer.

Les comparaisons avec le bœuf, fréquentes dans la communication des entreprises, sont trompeuses puisqu'elles ne reflètent pas l'usage réel des produits à base d'insectes.

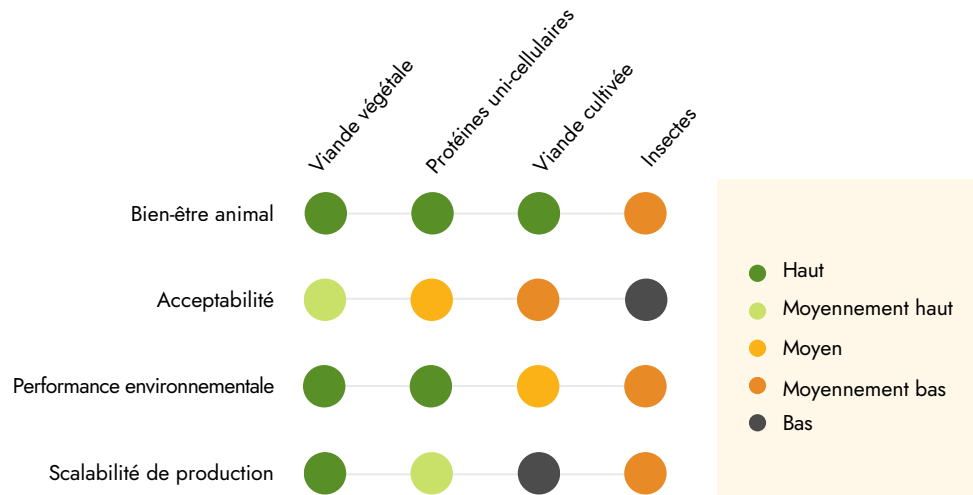
7%
des produits d'insectes sont des alternatives à la viande





Enfin, pour évaluer la pertinence environnementale d'un steak d'insectes, il ne suffit pas de le comparer à la viande conventionnelle. Il faut aussi le situer par rapport aux autres alternatives aux protéines animales, comme les substituts végétaux, la viande cultivée, les mycoprotéines ou les protéines issues de la fermentation de précision. **Or, dans les études qui font cette comparaison, les insectes se classent parmi les options les moins performantes sur le plan environnemental.**

Évaluation qualitative de quatre sources de protéines alternatives selon quatre critères clés.



Source : [Bry-Chevalier 2026](#)

FRASS

L'élevage d'insectes ne produit pas que des protéines. Il produit aussi massivement du frass, le résidu d'élevage composé de déjections d'insectes et de restes de substrat. L'industrie présente le frass comme un engrais organique valorisable, capable d'améliorer la croissance des plantes et leur système immunitaire, ce qui constitue un argument de circularité. Mais les connaissances scientifiques sur ses effets à grande échelle sont très lacunaires.

Une revue de 50 études commandée par le ministère britannique de l'Environnement a conclu qu'il n'existe pas de consensus sur les doses d'application appropriées, que les essais en plein champ sont quasi inexistantes, et que les impacts sur la biologie des sols, le devenir de l'azote et les émissions de gaz à effet de serre des sols sont insuffisamment documentés.

Si le frass ne peut pas être utilisé de façon fiable comme engrais, il perd sa valeur de coproduit et devient un déchet supplémentaire à traiter pour les exploitants, ce qui alourdit le bilan économique et environnemental de la filière.



RISQUES SANITAIRES

BIOSÉCURITÉ

Les élevages industriels d'insectes concentrent des millions - voire des milliards - d'individus dans un espace réduit, et les mesures de confinement ne sont pas toujours suffisantes pour empêcher les évasions. Une étude portant sur des fermes d'insectes à petite échelle a détecté la présence de parasites dans plus de 80% d'entre elles, dont 30 à 35% présentaient un potentiel pathogène pour les humains ou les animaux. Les insectes échappés peuvent entrer en compétition avec les espèces indigènes, transmettre

des maladies ou des parasites aux populations sauvages, y compris à des pollinisateurs menacés comme les bourdons. D'après des témoignages d'ex-employés d'Ynsect, les larves s'échappaient régulièrement dans les champs à proximité et étaient parfois évacuées par les égouts.

Des travaux récents de séquençage génétique ont mis en évidence des cas d'hybridation entre des souches domestiques et sauvages de mouche soldat noire, ce qui signifie que le transfert de gènes entre

populations d'élevage et populations sauvages a déjà lieu. Une étude de modélisation prépubliée en 2025 a par ailleurs montré que la quasi-totalité des fermes d'insectes existantes est située dans des zones à risque d'invasion intermédiaire à élevé, et que le grillon rayé, la mouche domestique et la mouche soldat noire présentent les plus grands risques invasifs. Malgré ces signaux, il n'existe à ce jour aucune réglementation spécifique sur la biosécurité des élevages d'insectes dans l'UE.

RISQUES SANITAIRES POUR LES TRAVAILLEURS

L'élevage d'insectes à l'échelle industrielle expose les travailleurs à des risques sanitaires documentés mais peu pris en compte. Une revue systématique a recensé 164 publications faisant état d'allergies professionnelles liées aux insectes, incluant asthme, rhinoconjonctivite et dermatite de contact.

Dans certains environnements de travail étudiés, jusqu'à 57% des

employés présentaient une sensibilisation et 60% rapportaient des symptômes liés à leur activité.

Selon un témoignage que nous avons recueilli d'Hadrien Godard, représentant des salariés au CSE de Ynsect et ancien employé du site de Poulainville, plusieurs travailleurs ont développé de l'asthme et des allergies cutanées au contact des insectes

60%

de salariés avec des symptômes

et de l'environnement poussiéreux des installations. Une salariée a été reconnue en maladie professionnelle et dort désormais avec une chambre d'inhalation. D'autres employés, atteints de symptômes comparables, n'ont pas obtenu cette reconnaissance.



PROBLÈMES ÉTHIQUES

L'élevage d'insectes soulève des questions de souffrance animale non résolues. En avril 2024, la Déclaration de New York sur la conscience animale, signée par plusieurs centaines de scientifiques et philosophes spécialistes de la cognition animale, a conclu qu'il existe **une "possibilité réaliste d'expérience consciente" chez les insectes, et que lorsqu'une telle possibilité existe, il est irresponsable de l'ignorer dans les décisions affectant ces animaux**". Or, le cadre dans lequel les insectes sont exploités ne permet aucune prise en compte de cette possibilité. **Il n'existe aucune norme de bien-être pour l'élevage d'insectes, aucune réglementation sur les méthodes de mise à mort et aucune obligation de déclaration sanitaire.**

La filière elle-même le reconnaît : aux Pays-Bas, le plan sectoriel 2025-2030 de VENIK identifie le sujet comme un enjeu mais admet que l'objectif que 75% des éleveurs appliquent des lignes directrices d'ici 2027 repose sur une démarche volontaire. Le Conseil néerlandais pour les affaires animales avait pourtant recommandé l'application du principe de précaution dès 2018.

L'ampleur du problème est à la mesure des quantités d'individus en jeu. Un ver de farine pèse environ 110 milligrammes au moment de sa mise à mort : il en faut donc environ 9 000 pour obtenir un kilogramme. On estime que plus de 1 000 milliards d'insectes sont déjà exploités chaque année dans le monde, en dépit d'une contribution quasi nulle au système alimentaire. Si la filière atteignait les volumes projetés par l'industrie, elle pourrait impliquer des milliers de milliards d'individus par an.

**1 000
MILLIARDS**
d'insectes exploités
chaque année





ANALYSE DES FINANCEMENTS

FINANCE REVIEW



LE RÔLE DÉTERMINANT DES FINANCEMENTS PUBLICS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE INSECTES



Les financements publics ont joué un rôle primordial dans le développement de la filière de l'élevage d'insectes en France. Présents dès les premières phases de développement du secteur, ils ont rendu possible le lancement de projets industriels de grande ampleur.

Les financements identifiés représentent **plus de 284 millions d'euros depuis le début des années 2010**, provenant de politiques nationales, européennes et territoriales.

Ce montant, qui doit être compris comme une estimation basse (voir la section Méthodologie), correspond à un niveau de soutien public d'environ **20 euros par kilogramme de farine d'insectes** effectivement produit.

LA FARINE D'INSECTES



La farine d'insectes se vendant entre 3 et 5 euros le kilo, les aides publiques par kilogramme dépassent donc de cinq fois le prix de vente du produit.





ORDRE DE GRANDEUR

284 MILLIONS D'€
de financements

≈ 2,5x

le plan protéines végétales France Relance (120 M€), qui vise le doublement des surfaces de légumineuses d'ici 2030.

≈ 6x

l'enveloppe nationale dédiée aux cantines durables (50 M€)

8 ans

du programme européen "Fruits et légumes à l'école" pour l'ensemble du territoire français (35 M€/an)

33 ans

du Fonds Avenir Bio à son budget 2025 (8,7 M€/an), un fonds récemment réduit de moitié faute de moyens.

L'ampleur et la précocité de ces financements interrogent. Ils traduisent un choix politique fort, opéré très tôt au regard du niveau de maturité du secteur, et fondé essentiellement sur des promesses d'innovation, de souveraineté protéique et de transition écologique. Mais ces promesses n'ont jamais été étayées par des preuves, ni fait l'objet de réévaluation.

Comme nous le confie Hadrien Godard, ancien employé d'Ÿnsect : "**Le problème, c'est qu'il n'y a jamais eu de contrôle malgré les nombreuses alertes.**" Les sections précédentes de ce rapport l'ont montré : la viabilité économique de l'élevage d'insectes dans le contexte européen reste à démontrer et ses bénéfices

environnementaux sont contestés par la littérature scientifique la plus récente.

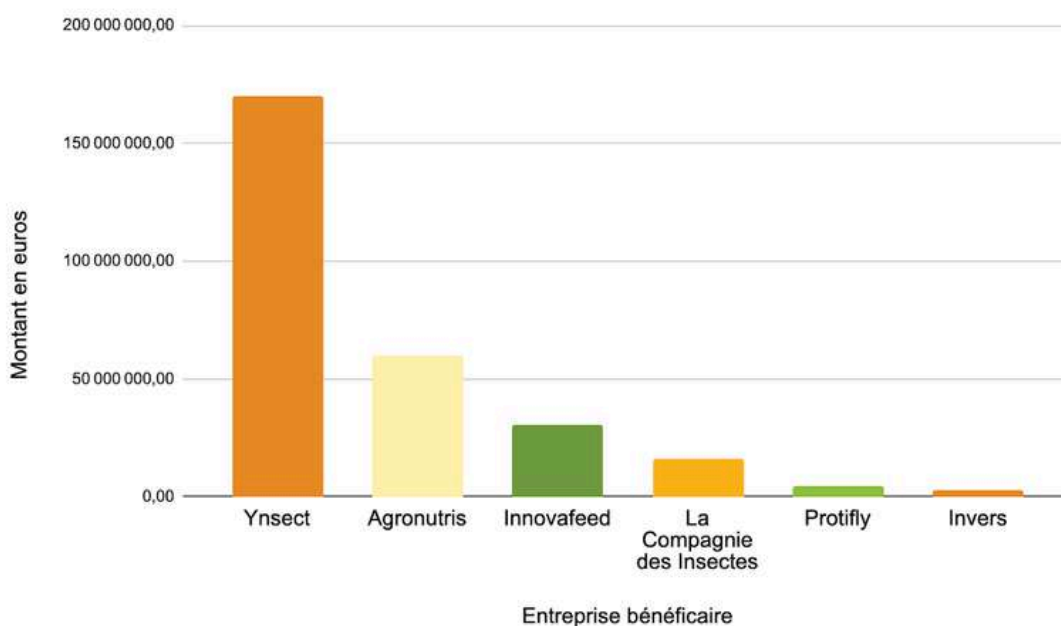
Le soutien public s'est donc construit sur un récit, plutôt que sur des résultats.



UNE CONCENTRATION DES SOUTIENS PUBLICS SUR QUELQUES ENTREPRISES CLEFS

Les données présentées dans cette section reposent sur des sources publiques dont l'exhaustivité n'est pas garantie (voir la section Méthodologie pour le détail des sources, des limites et des biais identifiés). Elles permettent cependant de dégager des tendances claires, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Montants des financements publics par entreprise



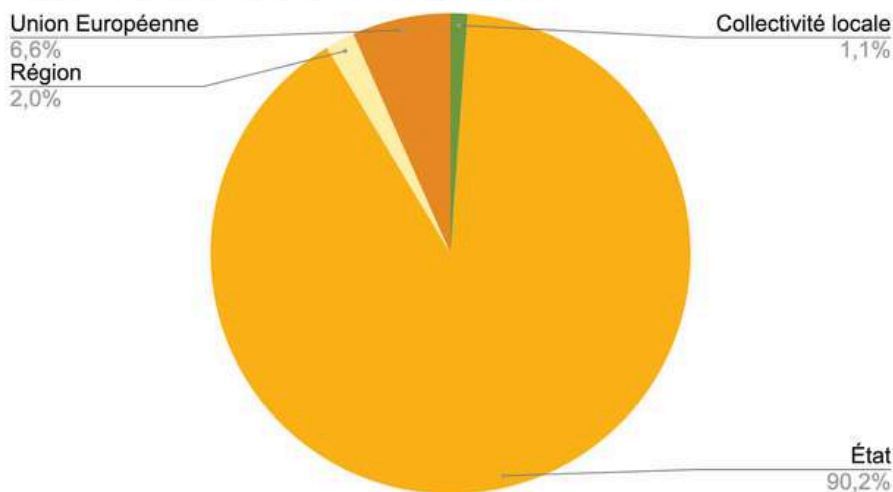
Ynsect, souvent présentée comme le projet emblématique de la filière, arrive en tête avec environ 170 millions d'euros identifiés, soit plus de la moitié du total. Agronutris, Innovafeed et La Compagnie des Insectes bénéficient également de montants significatifs, confirmant l'existence d'un soutien public ciblé sur l'ensemble de la filière.

La prédominance d'Ynsect dans ce graphique reflète en partie un biais de disponibilité des données : l'entreprise a fait l'objet d'enquêtes journalistiques ayant permis de documenter ses financements de façon plus détaillée. **Les montants réels d'Agronutris et surtout d'Innovafeed sont selon toute vraisemblance plus élevés que ce que les sources accessibles permettent d'établir.**



CENTRALISATION DU SOUTIEN PUBLIC AUTOUR DES INSTRUMENTS ÉTATIQUES

Origine des financements publics à l'élevage d'insectes

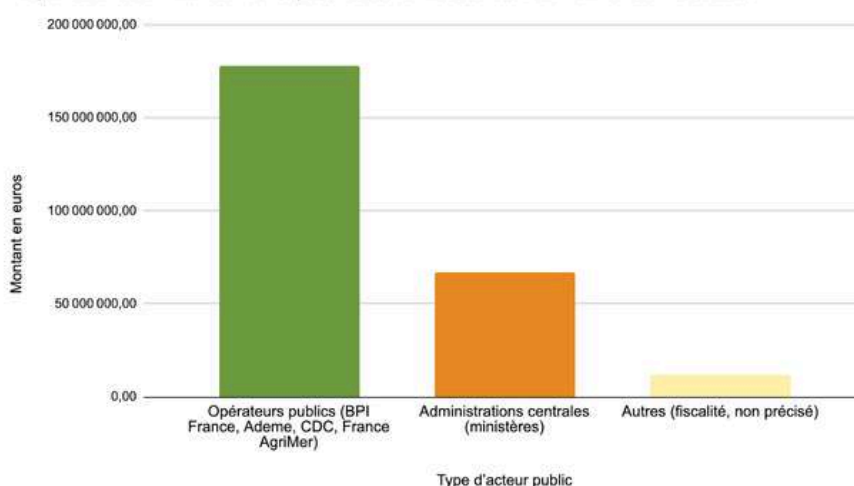


Comme le montre ce graphique, les financements identifiés proviennent à plus de 90% de l'État ou de ses opérateurs. L'Union européenne (6,6%), les régions (2%) et les collectivités locales (1,1%) n'interviennent qu'en complément, dans des logiques de cofinancement ou de soutien à l'implantation territoriale.

Cette forte centralisation traduit une orientation politique affirmée au niveau national, par laquelle l'État français a choisi de soutenir activement le développement de cette filière.

Le principal financement européen identifié est le projet FARMŸNG, coordonné par Ÿnsect dans le cadre du programme Horizon 2020, doté de 19,6 millions d'euros dont 15 millions identifiés dans cette enquête. Au sein de l'État, le rôle des opérateurs publics est prépondérant. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, BpiFrance, l'ADEME, la Caisse des dépôts et FranceAgriMer concentrent à eux seuls environ 177,6 millions d'euros, contre 66,7 millions pour les administrations centrales (ministères) et 12 millions pour les dispositifs fiscaux ou non précisément attribués.

Répartition des financements publics selon les canaux d'intervention de l'État





Ces opérateurs ne se limitent pas à la gestion administrative de dispositifs : ils interviennent comme des acteurs de financement à part entière, dotés d'outils et de capacités d'intervention propres. BpiFrance accompagne les entreprises à travers des prêts, des garanties et des prises de participation, dans une logique de soutien à l'innovation et à l'industrialisation. L'ADEME finance des projets de recherche, de démonstration et de déploiement industriel liés à la transition écologique. La Caisse des dépôts participe au financement d'infrastructures et au développement économique des territoires, souvent à travers des prises de participation de long terme.

Cette répartition traduit une distinction importante dans les formes de soutien. Là où les aides des ministères relèvent principalement de l'accompagnement (subventions, crédit d'impôt recherche, aides de crise), les interventions des opérateurs prennent la forme d'investissements directs : prêts de long terme, obligations convertibles, prises de participation au capital.

L'Etat, à travers ces opérateurs, ne se contente pas d'accompagner la filière : il finance sa construction industrielle, en assumant une part du risque normalement portée par des investisseurs privés.

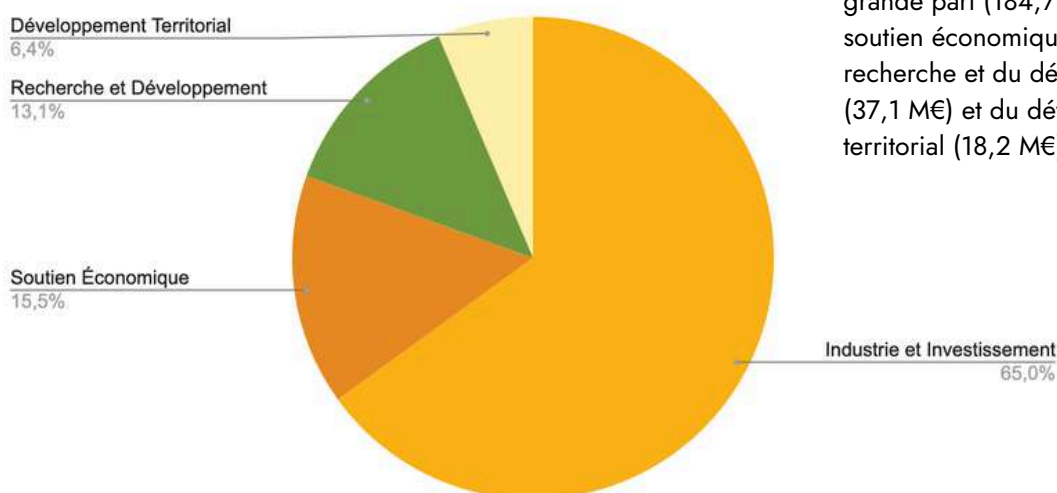
Le rôle de BpiFrance mérite une attention particulière. En intervenant de manière précoce dans les levées de fonds de plusieurs entreprises de la filière, la banque publique a fonctionné comme un signal de crédibilité auprès des investisseurs privés, contribuant à attirer des capitaux complémentaires et à constituer un écosystème d'acteurs financiers autour des entreprises soutenues. Son intervention a ainsi dépassé le cadre d'un soutien public classique pour participer directement à la mise en marché de la filière et à sa valorisation auprès d'investisseurs privés.



RÉPARTITION ET ANALYSE DES FINANCEMENTS PUBLICS



Catégories d'aides publiques à l'élevage d'insectes

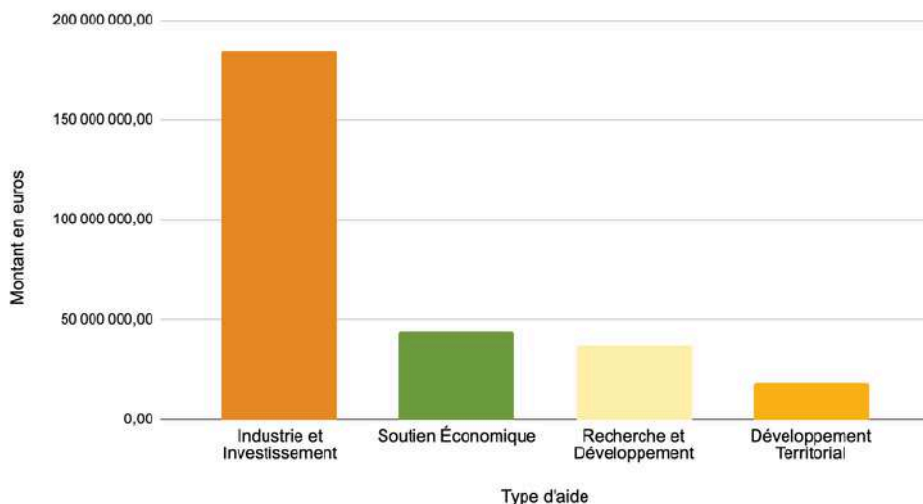


Les 284 millions d'euros identifiés se répartissent en quatre catégories, comme l'illustre ce graphique : l'industrialisation et l'investissement concentrent la plus grande part (184,7 M€), suivis du soutien économique (44 M€), de la recherche et du développement (37,1 M€) et du développement territorial (18,2 M€).

Cette répartition révèle la hiérarchisation des priorités publiques : l'essentiel des ressources a été consacré à la construction d'infrastructures productives et à la montée en capacité des entreprises.

La part élevée des financements à l'industrialisation s'explique en partie par la nature même des projets concernés, qui impliquent des coûts structurellement plus élevés que la recherche ou l'accompagnement. Elle interroge néanmoins le séquençage de l'intervention publique : des ressources considérables ont été engagées dans des phases d'industrialisation alors que la viabilité économique de la filière et ses bénéfices environnementaux restaient incertains.

Catégories d'aides publiques à l'élevage d'insectes



INDUSTRIALISATION ET INVESTISSEMENT

184,7 M€

Avec près des deux tiers des financements identifiés, l'industrialisation constitue le premier poste de soutien public à la filière. Ces aides ont financé la construction des grandes infrastructures du secteur : la ferme verticale d'Ynsect à Poulainville (45 000 m²), le site d'Innovafeed à Nesle (55 000 m²), les installations d'AgroNutris à Reithel. Les montants engagés sont cohérents avec l'ambition affichée de faire de la France un leader mondial de l'élevage d'insectes, mais ils ont été engagés avant que la filière n'ait démontré sa capacité à produire et à vendre à un prix compétitif.

Les instruments mobilisés pour financer cette industrialisation ne relèvent pas de la subvention classique. Les prêts et avances remboursables constituent la première forme de soutien (123 M€), suivis par les subventions (94 M€) et les prises de participation au capital (60 M€). Ces instruments ne recouvrent pas les mêmes logiques. Les subventions sont des aides directes, versées sans obligation de remboursement. Les prêts et avances remboursables doivent en principe être

remboursés, souvent selon des conditions aménagées. Les prises de participation impliquent une entrée des acteurs publics au capital des entreprises, les exposant directement à leurs performances économiques. En recourant massivement à ces deux dernières catégories, les acteurs publics ont assumé une part importante du risque économique. Les prises de participation les exposent aux résultats financiers des entreprises, avec des perspectives de retour incertaines et dépendantes de leur réussite économique.

Cette asymétrie, bien documentée dans la littérature sur le rôle de l'État dans l'innovation, conduit à une répartition inégale des risques et des gains. Les financements publics interviennent souvent en amont, dans des phases marquées par une forte incertitude, tandis que les retours financiers, lorsqu'ils existent, restent incertains et difficiles à capter pour la puissance publique.

En cas d'échec, une part significative des investissements publics peut ne pas être récupérée, notamment dans le cadre de

faillites ou de restructurations. Le déséquilibre est également souligné dans un rapport de la Cour des comptes sur les politiques de soutien à l'innovation en France, qui met en évidence les limites du suivi et de l'évaluation des dispositifs d'innovation agricole, ainsi que les difficultés à mesurer leurs effets économiques.

La liquidation judiciaire d'Ynsect en décembre 2025 en constitue une illustration : des financements publics importants ont été engagés pour soutenir la construction d'un site industriel qui n'a pas atteint ses objectifs de production, sans garantie de récupération des fonds investis. Le risque a ainsi été en grande partie porté par la collectivité.



SOUTIEN ÉCONOMIQUE

Cette catégorie regroupe des aides de nature diverse, mobilisées pour répondre à des difficultés conjoncturelles ou soutenir la continuité d'activité des entreprises.

Une part significative de ces aides s'inscrit dans les dispositifs déployés à la suite de la crise du Covid-19, dans le cadre du plan France Relance et du Plan national de relance et de résilience. Innovafeed a reçu plus de 4,5 millions d'euros à ce titre. Agronutris a bénéficié de plus de 10,8 millions d'euros de subventions dans le cadre de dispositifs prolongés après la crise sanitaire, complétés par des prêts et avances pour plus de 7,2 millions d'euros.

La mobilisation de ces dispositifs interroge. Le recours à ces aides ne semble pas uniquement lié au choc conjoncturel de la pandémie, mais s'inscrit dans des trajectoires économiques déjà incertaines. Le cas d'Ynsect est emblématique : en 2025, l'entreprise a bénéficié d'une subvention de 6 millions d'euros présentée comme un soutien de dernière instance, dans un contexte de difficultés financières avancées.

L'analyse de cette catégorie met en évidence un déplacement du rôle de l'action publique :

les aides ne visaient alors plus à soutenir l'investissement ou l'innovation, mais à maintenir en activité une entreprise dont la viabilité était compromise.

Les dispositifs de soutien économique ont ainsi contribué à prolonger l'existence d'entreprises dont le modèle reposait sur des équilibres fragiles, sans résoudre les causes structurelles de leurs difficultés.

L'importance des montants mobilisés suggère que ces entreprises ont bénéficié d'un statut particulier, lié à leur inscription dans des politiques d'innovation et de réindustrialisation, qui les a rendues éligibles à un soutien continu y compris en situation d'échec.

44 M€





RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

37,1 M€



Les financements dédiés à la R&D ne relèvent pas de recherche fondamentale : les dispositifs recensés concernent l'innovation appliquée, le développement expérimental et l'amélioration des procédés, directement intégrés à la trajectoire industrielle des entreprises. Les aides financent la mise au point de procédés, l'optimisation des rendements, l'automatisation et la montée en capacité de modèles productifs destinés à être déployés à grande échelle.

Innovafeed a ainsi bénéficié de 2,5 millions d'euros de FranceAgriMer pour des projets innovants pour l'agriculture, de 1,4 million d'euros de l'ADEME au titre du Concours Innovation, ainsi que de plusieurs aides des ministères de l'Economie et de la Transition écologique pour du développement expérimental. La Compagnie des Insectes de Bretagne a reçu plus de 4,7 millions d'euros de subventions et 3,1 millions d'euros d'avances remboursables dans le cadre de régimes d'aide à la R&D et à l'innovation.

Ce qui distingue la filière insectes n'est pas tant le recours à ces dispositifs, courant dans les secteurs émergents, que le décalage entre les montants mobilisés et le niveau de maturité du secteur. Les bénéfices environnementaux de l'élevage d'insectes sont contestés par la littérature scientifique, la viabilité économique reste à démontrer et les projections de marché ne se sont pas concrétisées. Dans ce contexte, 37 millions d'euros de R&D publique posent la question de l'allocation de ces ressources par rapport à d'autres pistes de transition.

La recherche publique n'a pas été mobilisée pour évaluer la pertinence du secteur, mais pour accompagner sa mise en œuvre technique. Elle intervient moins pour établir la viabilité de la filière que pour optimiser des modèles productifs dont le bien-fondé est présumé.



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

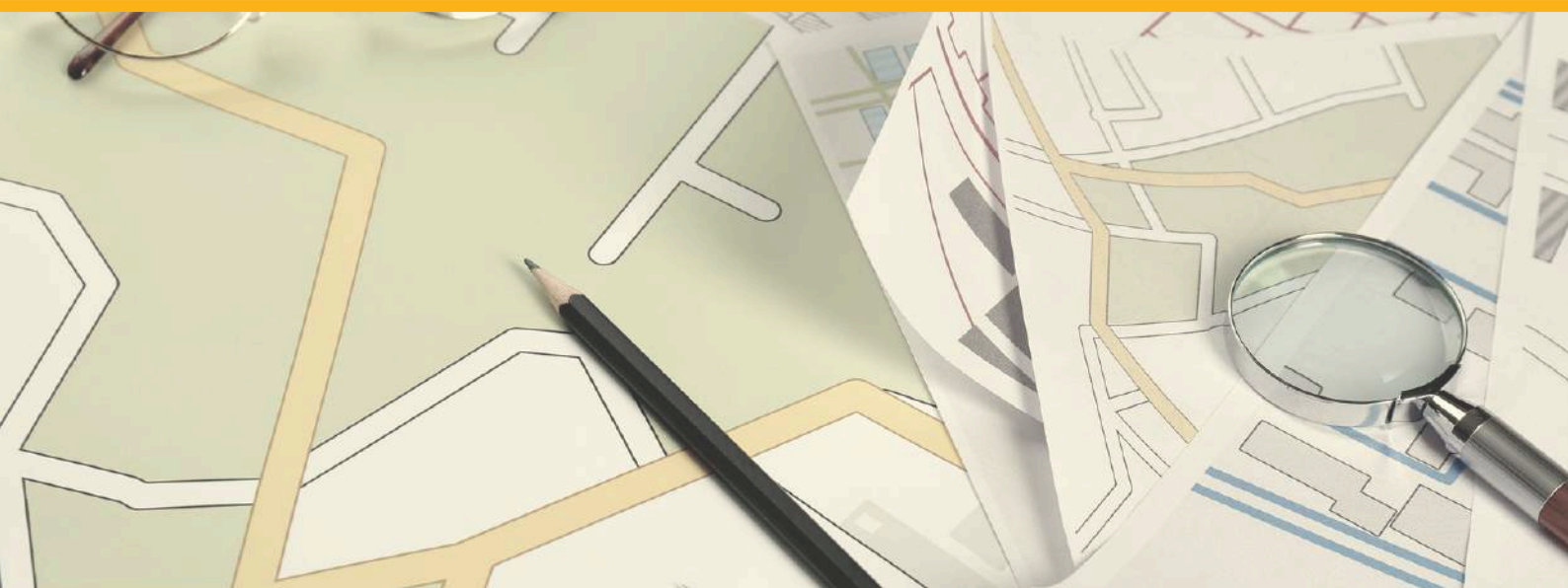
18,2 M€

Une partie des financements repose sur des dispositifs conditionnés à la localisation des projets. Les aides à finalité régionale, les subventions locales à l'installation et les soutiens à l'emploi orientent les investissements vers des territoires marqués par des fragilités économiques, en particulier les Hauts-de-France, espace central du déploiement de la filière autour d'Amiens et Poulainville. Les financements identifiés proviennent de la région (environ 2,3 M€), des collectivités locales (plus de 3,2 M€) et de structures intercommunales, en complément des dispositifs étatiques.

L'implantation d'élevages d'insectes a été présentée comme un levier de redynamisation de territoires désindustrialisés, articulant objectifs industriels et enjeux sociaux. Mais les retombées économiques promises ne se sont pas matérialisées.

En France, la masse salariale annuelle d'Ynsect était inférieure au montant des aides publiques reçues. Dans la Somme, certains salariés témoignent d'une succession de licenciements économiques, évoquant jusqu'à quatre licenciements en quelques années, passant de Whirlpool à WN, puis à Ynsect.

Ces situations montrent comment des entreprises peuvent capter des aides destinées à des territoires en difficulté sans que la solidité économique de leurs projets ne soit établie, et sans que les promesses d'emploi qui ont justifié leur implantation ne soient tenues.



AU-DELÀ DE L'ARGENT : LE SOUTIEN INSTITUTIONNEL À LA FILIÈRE

SOUTIEN POLITIQUE

Au-delà des aides financières directes, détaillées dans la section précédente, la filière de l'élevage d'insectes a bénéficié en France d'un soutien public multiforme, d'une ampleur assez inhabituelle pour un secteur de cette taille. Comme l'indiquait Antoine Hubert, fondateur et ex-PDG de Ÿnsect, à une [journaliste pour Nature](#) : "nous bénéficions [en France] d'un soutien important grâce aux investissements publics provenant de fonds tels que la BPI ainsi que de la part du gouvernement et de l'administration".

Le soutien des plus hautes autorités de l'État a été particulièrement visible dans le cas d'Ÿnsect.

En mai 2021, trois ministres se sont déplacés à Poulainville, dans la Somme, pour inaugurer le chantier de la ferme verticale de l'entreprise.



@François Lo Prestif / AFP

Le secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Cédric Ō, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, la ministre de la Transition Ecologique, Barbara Pompili et le président de la région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand

Le [communiqué officiel](#) du ministère de l'Agriculture présentait le projet comme un "symbole du succès des start-up françaises et de leur rôle dans la réindustrialisation de la France". Le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, et le directeur général de la Caisse des dépôts, Eric Lombard, étaient également présents. Autre exemple frappant, en décembre 2022, Antoine Hubert faisait partie de la [délégation de chefs d'entreprise](#) qui a accompagné Emmanuel Macron lors de sa visite d'État aux États-Unis, aux côtés de Bernard Arnault, Xavier Niel et Patrick Pouyanné.

Ce soutien ne s'est pas limité à Ÿnsect. Innovafeed a reçu [la visite](#) de la ministre Agnès Pannier-Runacher à Nesle dans le cadre du Plan France Relance. Agronutris a bénéficié du soutien affiché de la région

Grand Est et du département des Ardennes.

La proximité entre responsables politiques et acteurs de la filière soulève des questions lorsqu'elle se prolonge au-delà des fonctions ministérielles. Julien Denormandie, qui en tant que ministre de l'Agriculture avait activement soutenu Ÿnsect et la filière insectes, [siège aujourd'hui](#) au comité stratégique et fait partie des principaux actionnaires de Keprea, la nouvelle entreprise d'élevage d'insectes fondée par Antoine Hubert en août 2024. Keprea a racheté l'ancienne usine de Dole (Jura) pour 75 000 euros lors de la liquidation d'Ÿnsect. Comme le rapporte Mediapart, c'est [dix fois moins](#) que la valorisation des actifs de l'usine (818 000 euros), réalisée par un commissaire de justice après le dépôt de bilan.





SOUTIEN DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

La recherche publique française a également accompagné le développement de la filière de façon soutenue.

Le projet DESIRABLE, financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) depuis 2013, rassemblait neuf laboratoires issus de cinq centres de recherche publics (AgroParisTech, INRA, CEA, CNRS, IRSTEA) pour évaluer les performances des insectes dans l'alimentation animale.

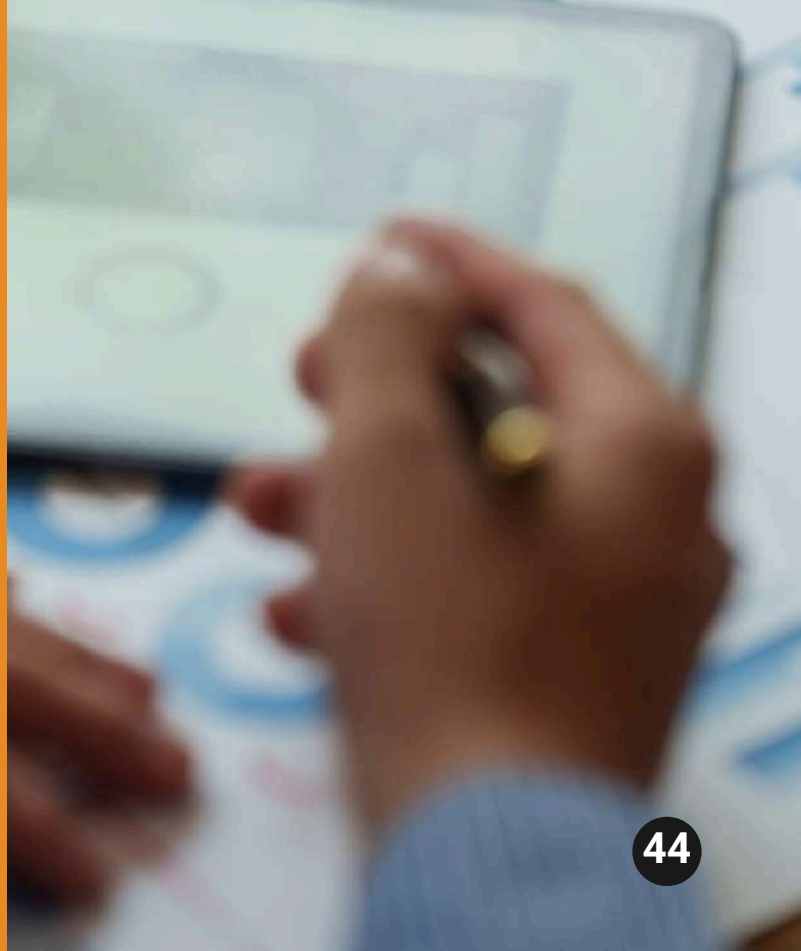
Un autre projet ANR, portant sur la conception d'une "bioraffinerie d'insectes contribuant à des systèmes agroalimentaires plus durables", était piloté directement par Ynsect en partenariat avec l'INRAE.

Le projet ElyPath, également financé par l'ANR, réunit des chercheurs de l'INRAE et de l'IRBI (Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte) de Tours pour travailler sur l'optimisation de l'élevage d'insectes.

Ces projets illustrent comment la recherche publique a été mobilisée au service du développement d'une filière industrielle, contribuant à lui donner une assise scientifique et institutionnelle.



MÉTHODOLOGIE





SOURCES ET CONSTITUTION DU CORPUS

L'enquête repose sur un travail de reconstitution des données à partir de sources ouvertes. Elle s'appuie ici sur un travail de recoupement et d'interprétation de données publiques, dans le but de reconstituer des informations dispersées.

Les données proviennent de bases administratives et financières accessibles en ligne comme la plateforme Pappers, et de bases européennes relatives aux aides d'État et aux programmes de financement. Elles ont été croisées avec des articles de presse et des communications d'entreprises, afin d'éclairer les dispositifs, les montants d'attribution et les usages des financements.

L'analyse porte sur les aides publiques reçues depuis le début des années 2010 par les cinq principales entreprises de la filière en France : Ÿnsect, Innovafeed, Agronutris, La Compagnie des insectes et Invers. L'intégration à l'étude de la société Protifly, malgré son rachat par la Compagnie des insectes, s'explique par l'importance de subventions reçues avant la transaction et par son intégration actuelle à la société. L'approche choisie permet d'identifier les principales logiques d'allocation des financements publics, sans disperser l'analyse sur une multitude d'acteurs recevant des montants plus limités. Elle vise ainsi à rendre visibles les mécanismes de concentration des aides et les formes de soutien prioritaires de l'action publique.

PÉRIMÈTRE DE L'ENQUÊTE ET STRUCTURATION DES ACTEURS

TRAITEMENT DES DONNÉES ET CATÉGORISATION DES FINANCEMENTS

L'analyse des financements recensés suppose de construire une typologie permettant de regrouper des dispositifs hétérogènes, issus de politiques publiques distinctes et portés par des niveaux institutionnels variés. Les financements ont été classés selon leur nature (subvention, prêt, avance récupérable, prise de participation, dispositif fiscal), leur origine institutionnelle (État, Union européenne, collectivités territoriales) et leur objectif.





QUATRE CATÉGORIES RETENUES

1

la recherche et le développement

Le classement repose sur un choix méthodologique : les aides sont catégorisées en fonction de la logique du dispositif public qui les porte. Les dispositifs relevant de la recherche et du développement (RDI, programmes européens d'innovation, aides de l'ADEME) sont ainsi regroupés dans une catégorie spécifique, y compris lorsqu'ils participent indirectement à la mise en production. À l'inverse, les dispositifs visant le passage à l'échelle industrielle, la construction d'infrastructures ou le financement de la croissance des entreprises sont classés dans la catégorie « industrialisation et investissement ».

Une attention particulière est portée aux aides à finalité régionale (AFR) et aux dispositifs d'implantation territoriale. Bien qu'elles financent en grande partie des investissements industriels, ces aides sont classées dans la catégorie « développement territorial », dans la mesure où leur attribution repose sur des critères géographiques et vise à soutenir l'emploi et

2

l'industrialisation et l'investissement

3

le développement territorial

4

le soutien économique

l'attractivité de certains territoires. Les dispositifs AFR, par exemple, conditionnent l'octroi des aides à la localisation des projets, ce qui les inscrit dans une logique de politique territoriale. Les dispositifs liés à la crise du Covid-19 sont intégrés dans une catégorie plus large de « soutien économique », qui regroupe les aides liées à la crise et celles destinées au fonctionnement des entreprises.

Ces choix méthodologiques permettent de saisir les objectifs poursuivis par l'action publique au moment de la mise en place des dispositifs et de mettre en évidence les logiques qui structurent l'allocation des financements. La typologie proposée constitue un outil d'analyse destiné à organiser la lecture des financements. Elle permet d'identifier des tendances, de comparer les formes de soutien et de mettre en évidence les logiques d'allocation de l'argent public.





ESTIMATION DU COÛT PUBLIC PAR KILOGRAMME DE FARINE PRODUIT

Le ratio de 20 € d'argent public par kilogramme de farine d'insectes produit est obtenu en rapportant le montant total des financements publics identifiés (284 M€) à une estimation de la production cumulée des cinq entreprises couvertes par ce rapport sur l'ensemble de leur période d'activité.

Cette production cumulée est estimée à environ 14 000 tonnes de farine. Elle résulte de l'addition des estimations entreprise par entreprise, détaillées dans cette annexe, qui reposent sur un

croisement de données comptables (chiffres d'affaires, ventes de produits), de déclarations publiques des dirigeants et, lorsqu'elles existent, d'indicateurs publiés par les entreprises elles-mêmes (rapports d'impact). Les hypothèses retenues et les sources mobilisées pour chaque estimation sont précisées dans les fiches correspondantes.

Ce ratio doit être interprété comme un ordre de grandeur. Plusieurs facteurs d'incertitude l'affectent dans des directions opposées :

d'un côté, les volumes de production réels pourraient être supérieurs aux estimations retenues, notamment pour les entreprises dont les comptes ne sont pas publiés ; de l'autre, les financements publics recensés constituent eux-mêmes un plancher, certaines aides n'ayant pas pu être identifiées. Le chiffre de 20 €/kg ne prétend donc pas à une précision comptable, mais il fournit un repère utile pour évaluer l'ampleur du soutien public rapporté à la production effective de la filière.





LIMITES DE L'ANALYSE

DES DONNÉES PUBLIQUES INCOMPLÈTES ET INÉGALEMENT ACCESSIBLES

Les données disponibles présentent plusieurs limites. Une partie des aides publiques n'est pas publiée, ou seulement de manière partielle, en raison des modalités de transparence propres à certains dispositifs. Certaines aides ne font pas l'objet d'une publication systématique, tandis que d'autres sont agrégées, incomplètes ou diffusées avec un décalage temporel.

La répartition des financements européens entre bénéficiaires reste difficile à établir. Les données disponibles portent souvent sur des programmes ou des projets globaux, sans préciser de manière détaillée les montants effectivement perçus par chaque entreprise. Les limites tiennent également aux conditions d'accès à l'information. Peu de documents administratifs ont été fournis par les institutions.

De plus, les interventions d'acteurs publics comme Bpifrance ne font pas l'objet du même niveau de transparence que les subventions classiques.

UNE OPACITÉ LIÉE À LA STRUCTURATION JURIDIQUE DES ENTREPRISES

La multiplicité des entités juridiques impliquées dans un même projet industriel complique l'identification des financements. Des sociétés distinctes, opérant dans le même secteur et parfois sur des sites proches, bénéficient de dispositifs d'aide différents sans que leurs relations soient toujours documentées. Le cas de La Compagnie des Insectes illustre cette configuration : plusieurs entités coexistent (La Compagnie des Insectes de Bretagne, La Compagnie des Insectes Industrie), les premières mobilisant des aides à la recherche et au développement, les secondes des programmes d'investissement et d'industrialisation. Le site de Poitiers, présenté comme un site de reproduction du

groupe, est juridiquement exploité par Nextalim, acquise en 2022 ; Protifly, acquise en 2023, conserve de même son existence juridique propre. Ces configurations permettent de mobiliser des dispositifs de financement distincts selon les phases d'un projet, mais elles complexifient la reconstitution des flux d'aides publiques et l'identification des bénéficiaires économiques réels.

Plusieurs entreprises de la filière sont structurées autour de holdings : EAP Group pour Agronutris, La Compagnie des Insectes Holding pour La Compagnie des Insectes. Ces entités, situées en amont des structures opérationnelles, regroupent les participations,

centralisent les levées de fonds et organisent la circulation des capitaux entre filiales. Elles permettent d'articuler recherche, production et développement industriel au sein d'un même ensemble économique, tout en distinguant juridiquement les différentes fonctions. Cette organisation complexifie l'identification des bénéficiaires finaux des aides publiques. Elle témoigne aussi d'un modèle de développement qui s'éloigne des formes classiques de l'activité agricole pour s'inscrire dans une logique industrielle et financière, plus proche du fonctionnement des start-up.

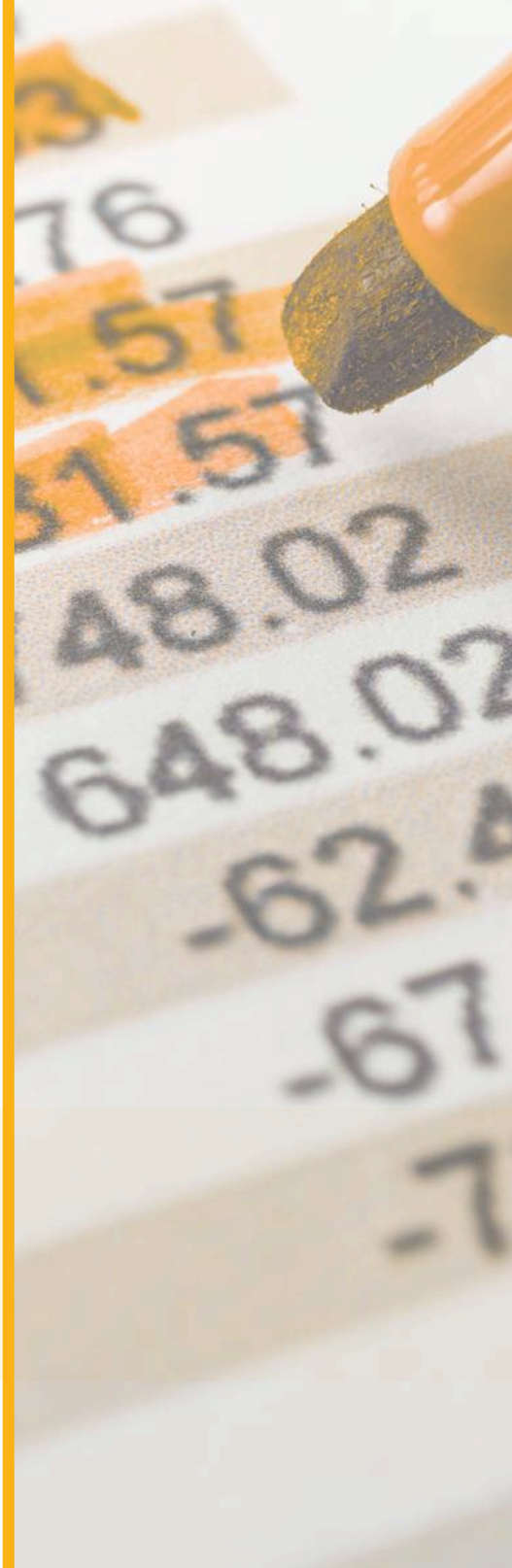




UNE ESTIMATION BASSE DES MONTANTS DE FINANCEMENT PUBLIC

Un biais de disponibilité doit être pris en compte. Les montants identifiés pour Ÿnsect sont nettement plus détaillés que pour les autres entreprises, en partie grâce aux enquêtes du média Mediapart, qui a eu accès à des documents non publics. Ces informations ont depuis été confirmées par des sources institutionnelles : à la suite des révélations, le ministère de l'Économie a indiqué que Ÿnsect avait bénéficié d'environ 148 millions d'euros de financements publics. En l'absence d'investigations comparables pour les autres entreprises de la filière, les montants présentés dans ce rapport sont vraisemblablement sous-estimés pour l'ensemble du secteur hors Ÿnsect.

D'autres facteurs contribuent à cette sous-estimation. Certaines aides ne font pas l'objet de publications complètes, d'autres ne permettent pas d'identifier précisément les montants attribués à chaque entreprise, et les financements hors Union européenne ne sont que partiellement couverts : Innovafeed a par exemple reçu 11 millions de dollars du Département de l'Agriculture des États-Unis en 2024, un montant qui n'entre pas dans le périmètre de cette enquête. Les 284 millions d'euros présentés dans ce rapport ne reposent que sur des données vérifiées et constituent donc un plancher. Le montant réel des financements publics accordés à la filière est certainement supérieur.



CONCLUSION





La filière de l'élevage d'insectes s'est développée malgré une forte incertitude, portée par un engagement public à la fois massif et précipité. Plus de 284 millions d'euros ont été mobilisés sur la base de promesses qui n'ont jamais été étayées par des preuves. Elles auraient pu l'être. Dès la seconde moitié des années 2010, la littérature scientifique documentait les limites économiques et environnementales du modèle. Mais ces travaux n'ont déclenché ni réévaluation du soutien public, ni contrôle des résultats obtenus par les entreprises bénéficiaires.

Le bilan est là. La farine d'insectes reste plusieurs fois plus chère que les alternatives qu'elle devait remplacer. Les analyses de cycle de vie les plus récentes contestent ses bénéfices environnementaux. Plusieurs entreprises phares de la filière sont en faillite ou en grande difficulté. Rapporté à la production effective du secteur, le soutien public représente environ 20 euros par kilogramme de farine produite, soit plus de cinq fois son prix de vente sur un marché qui peine à trouver des acheteurs. L'argent public a financé la construction d'une industrie dont les fondations n'étaient pas solides.

Les financements publics ne sont pas neutres : ils façonnent les systèmes alimentaires en sélectionnant certains modèles productifs plutôt que d'autres. La PAC, qui représente près d'un tiers du budget de l'Union européenne, reste largement concentrée sur les productions animales et les exploitations les plus intensives. Les 284 millions d'euros investis dans l'élevage d'insectes, bien que relevant de dispositifs industriels distincts, participent de la même logique : orienter des ressources publiques considérables vers des modèles dont la pertinence environnementale n'est pas démontrée, au détriment de solutions mieux documentées. L'action publique a été le moteur d'un pari industriel à haut risque, dans lequel des ressources considérables ont été engagées sans que les conditions économiques, environnementales et sociales de sa pertinence aient été établies. A l'heure où la crise agricole met au premier plan la question du partage et de l'usage des soutiens publics, ce constat appelle à repenser les critères qui guident leur allocation.



RECOMMANDATIONS

Nous formulons quatre recommandations à l'attention des pouvoirs publics.



1

RÉÉVALUER LES AIDES ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Tant que des analyses de cycle de vie indépendantes, réalisées en conditions industrielles réelles et non sur la base de scénarios théoriques, ne démontrent pas que l'élevage d'insectes présente un bénéfice environnemental net par rapport aux alternatives existantes, et tant que ses implications éthiques, sanitaires et sociales restent insuffisamment prises en compte, **nos associations demandent que le soutien public à cette filière soit suspendu.**



2

RÉORIENTER LES AIDES ET SUBVENTIONS PUBLIQUES POUR PLUS DE COHÉRENCE AVEC LES STRATÉGIES EUROPÉENNES ET NATIONALES

Les données scientifiques actuelles montrent que les protéines végétales, déjà disponibles à grande échelle et à faible coût, offrent des bénéfices environnementaux nettement supérieurs à ceux des insectes. D'autres pistes comme les mycoprotéines et les protéines issues de fermentation de précision présentent également des perspectives prometteuses. **L'ObSAF et l'ONEI demandent que les ressources publiques consacrées à la transition alimentaire (recherche et soutien aux entreprises) soient redirigées vers ces solutions** dont l'efficacité environnementale est mieux établie par la recherche.



3

AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DES AIDES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA FILIÈRE

Nous demandons la publication d'un bilan consolidé et détaillé de l'ensemble des financements publics accordés à la filière de l'élevage d'insectes en France, incluant les montants investis par BpiFrance, dont une partie significative reste opaque. Ce bilan devrait être accessible à tout citoyen sans nécessiter un travail de recouplement entre des dizaines de sources disparates.





EXAMINER LES PROCESSUS DE DÉCISION AYANT CONDUIT À CES FINANCEMENTS

Les mécanismes d'évaluation et de décision qui ont conduit à investir des centaines de millions d'euros dans une filière dont plusieurs limites étaient déjà identifiées dans la littérature scientifique doivent faire l'objet d'un examen public.

Nous demandons qu'un retour d'expérience transparent soit mené sur les processus ayant conduit à ces choix de financement, afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir et d'éviter que des erreurs comparables ne se reproduisent dans d'autres secteurs émergents.



ANNEXES

Estimation des volumes de production des entreprises du secteur

Détail des financements publics attribués à la filière insectes en France



**Corentin Biteau
Tom Bry-Chevalier
Julie Coumau
Clémence Peyrot**

Designer : Valentine Filleul

Contacts :

contact@obsaf.fr

corentin.biteau@onei-insectes.org

